

La Certification



Les étapes clés



Document à l'usage des maîtres d'ouvrage – édition janvier 2009

Les étapes clés

C'est votre 1^{ère} opération ou l'une des premières. Au-delà de la volonté et du désir d'exemplarité, réaliser une opération certifiée



requiert de préparer chacune des étapes.

Rappel : La démarche HQE ® s'apprécie sur l'ensemble des étapes de construction d'un bâtiment. Il est d'usage de dire que l'approche d'une opération dans ce cadre se fait du « 1^{er} coup de crayon jusqu'au dernier coup de pelle ».



Les étapes clés

La certification se traduit par la réalisation d'audits sur site à 3 moments clés de l'opération :

- Programmation** : après la détermination des objectifs et des moyens
- Conception** : au moment du dossier de consultation des entreprises ou de la signature des marchés de travaux
- Réalisation** : à la livraison du bâtiment ou dans le délai de garantie de parfait achèvement au plus tard



La demande doit être faite au plus tôt dans le déroulé de l'opération. Passée la « première pierre », le Comité d'Application de Marque NF, ne peut accepter l'examen d'une opération....



Les étapes clés

1

Disposer des compétences pour rédiger un programme d'opération compatible avec la recherche d'une certification et préparer les documents requis

2

Définir le profil de votre opération

3

Adresser à Certivéa la lettre de demande de droit d'usage de la marque et le dossier d'information comportant le profil environnemental visé pour votre opération

4

Retourner l'offre à Certivéa

5

Les audits

6

Comité d'application de marque et mises à jour du certificat

7

Communiquer

Les étapes clés

1

Disposer des compétences pour rédiger un programme d'opération compatible avec la recherche d'une certification et préparer les documents requis

Pourquoi ? Il s'agit de votre première opération ou de l'une de vos premières opérations. Vous devrez présenter à l'auditeur dès le 1^{er} audit le système de management de votre opération (SMO), ainsi que vos objectifs au travers de l'évaluation de la qualité environnementale du bâtiment (QEB). Ces éléments sont relativement techniques et doivent être intégrés dès le programme de l'opération. Vous devrez également lire et manipuler le Référentiel de certification et préparer tous les documents prévus par ce dernier.

Comment ? Grâce au retour d'expérience vous ferez peut être le choix pour les opérations suivantes de ne pas avoir recours à une Assistance à la maîtrise d'ouvrage disposant d'une expertise HQE. Pour une première opération, la pratique montre qu'il est préférable de s'entourer d'un conseil ayant une expérience avérée sur le sujet.

Contacts utiles ? Vous pouvez trouver dans la liste des opérations certifiées, le contact de maîtres d'ouvrages qui pourront échanger avec vous sur leurs expériences avec des AMO ayant participé à des opérations certifiées. Il existe également une association professionnelle regroupant des AMO expérimentés en matière de HQE, l'ICEB: www.associationiceb.org

Les étapes clés

2

Définir le profil de votre opération et Préparer l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment

Quel profil minimum ? Il n'y a pas de profil maximum !

Le profil doit être ambitieux mais en rapport avec les moyens mis en place. Le minimum requis pour la certification est de positionner a minima 3 cibles en niveau « Très Performant » (= au-delà des bonnes pratiques du marché), 4 cibles en niveau « Performant » (équivalent aux bonnes pratiques du marché) et 7 cibles au niveau base (= réglementaire) . Le Cible 4 doit être néanmoins traitée en « Performant » ou « Très Performant ».

Le profil environnemental envisagé pour l'opération identifiant le niveau Base, Performant, Très Performant pour chacune des cibles et sous cibles devra être transmis avec le dossier de demande.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, il est possible de présenter une demande de certification NF Bâtiments Tertiaires associée à BBC/EFFINERGIE en dérogeant à ce profil minimum. Les démarches, les coûts, SMO, évaluations, ..sont identiques. Le profil peut toutefois déroger au profil minimum ci-dessus.

Les étapes clés

2

Définir le profil de votre opération et Préparer l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB)

Qu'est ce que l'évaluation de la QEB ?

L'évaluation de la QEB est le processus qui permet de vérifier, à différentes étapes de l'opération de construction, que le profil environnemental visé est atteint.

Pour cela, il convient de confronter les caractéristiques du projet avec les exigences de QEB applicables au profil visé.

Cette évaluation doit être effectuée par les acteurs de l'opération, sous la responsabilité du maître d'ouvrage et doit être basée sur la partie III du référentiel de certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®.

Les étapes clés

2

Définir le profil de votre opération et Préparer l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment

En quoi consiste l'évaluation de la QEB ?

L'évaluation de la QEB consiste donc à s'assurer que les caractéristiques du projet répondent aux critères d'évaluation de la QEB. Cette satisfaction des exigences de QEB peut se manifester de deux façons :

-soit le critère est évaluable à l'étape considérée, auquel cas l'évaluation consiste à comparer sa valeur pour l'opération à la valeur de référence (référentiel technique de certification) ;

-soit le critère n'est pas évaluable à l'étape considérée, et dans ce cas l'évaluation consiste à vérifier que des exigences sont formulées pour les phases ultérieures du processus de construction. Le niveau de détail de ces exigences est fonction du niveau de performance visé, et des exigences du référentiel de la QEB.

Ainsi, l'évaluation de la QEB doit être basée sur des éléments justificatifs, qu'ils soient qualitatifs (description des dispositions retenues issues des documents opérationnels : descriptifs, éléments graphiques, études, etc.) ou quantitatifs (méthodes d'évaluation utilisées, logiciels, notes de calcul, relevés de mesure, etc.).

Les étapes clés

2

Définir le profil de votre opération et Préparer l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment

Quand la réaliser ?

Il incombe aux acteurs de l'opération de planifier ces étapes d'évaluation de la QEB au regard de leur propre organisation et du contexte de l'opération. Au regard de ces interventions, il convient que l'évaluation de la QEB soit réalisée au moins à trois moments garantissant que :

- le programme définit les exigences qui permettent d'atteindre le profil de QEB que le maître d'ouvrage s'est fixé dans son engagement ;
- les documents de conception ou les pièces des marchés comprennent les dispositions qui permettent d'atteindre le profil de QEB visé ;
- l'ouvrage atteint le profil de QEB visé au moment de la livraison.

Sous quelle forme rendre cette évaluation à Certivéa ?

Les performances environnementales et sanitaires de l'ouvrage seront illustrées à travers de votre profil de la QEB : ce profil identifie le niveau de performance visé ou obtenu (selon la phase à laquelle on se situe) pour chaque cible et leurs sous-cibles associées.

Les étapes clés

3

Adresser à Certivéa la lettre de demande de droit d'usage de la marque et le dossier d'information comportant le profil environnemental visé pour votre opération – la demande de label de haute performance énergétique peut être présentée à ce stade.

Où trouver ces éléments ? Ces éléments sont disponibles sur le site WEB de certivéa (www.certivea.fr). Les référentiels dans leur dernier millésime sont également téléchargeables sur le site.

Pièces à joindre : le dossier de demande doit impérativement complet (surfaces SHON, planning,...) et être accompagné d'éléments de programme permettant d'examiner la recevabilité de l'opération ainsi que **du profil environnemental envisagé pour l'opération identifiant le niveau Base, Performant, Très Performant pour chacune des cibles et sous cibles.**

4

Retourner l'offre à Certivéa

A réception de vos éléments, la recevabilité de la demande est traitée sous quelques jours. En cas de recevabilité, une offre d'intervention composée de conditions particulières et de conditions générales vous est adressée pour signature en 2 exemplaires. Ces éléments sont à retourner à Certivéa.

Les étapes clés



Labels de performance énergétique (HPE, THPE, HPE Enr, THPE Enr, BBC-EFFINERGIE): la demande de label s'effectue dans le cadre de la lettre de demande de droit d'usage de la marque et du dossier d'information

Où trouver ces éléments ?

Ces éléments sont disponibles sur le site WEB de CertivéA (www.certivea.fr).

Les étapes clés

5 Les audits

Qu'est ce que l'audit ? L'audit est un processus indépendant et documenté en vue d'obtenir des preuves et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les exigences des référentiels de certification sont satisfaites.

Les objectifs des audits sont doubles :

- Vérifier que les exigences du référentiel du Système de Management d'Opération est mis en place de façon efficace;
- Vérifier l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB).

L'équipe d'audit doit s'assurer que les objectifs de QEB fixés sont cohérents et pertinents dans le contexte de l'opération, que vous vous êtes organisé pour les atteindre et *in fine* que les résultats prévus sont bien atteints.

Après chaque audit, le responsable de l'audit établit et transmet au Maître d'ouvrage un rapport d'audit sous 15 jours contenant :

- les points forts et les points sensibles de l'opération,
- les écarts constatés par rapport au Référentiel technique de certification,
- la synthèse de l'évaluation de la Qualité Environnementale du Bâtiment,
- les Points A Clarifier si nécessaire (PAC).

Les étapes clés

5 Préparer les Audits

Dès réception de l'offre signée en deux exemplaires, un exemplaire vous est adressé en retour signé du Président de Certivéa.

La planification du 1^{er} audit intervient en général dans les locaux du maître d'ouvrage au plus tôt dans le mois qui suit la signature de l'offre ou ultérieurement selon l'échéancier de l'opération, sous réserve de la disponibilité des éléments ci-dessous. Le responsable de l'audit transmet au Maître d'Ouvrage un plan d'audit détaillé au moins quinze jours avant le début de sa mission. Il précise notamment la composition de l'équipe d'audit, le ou les sites audités, les dates d'intervention et les éléments du référentiel technique particulièrement visés par l'audit

La planification du 2^{eme} audit intervient en général au moment du dossier de consultation des entreprises ou de la signature des marchés de travaux.

La planification du dernier audit intervient en général sur site à la livraison du bâtiment ou au plus tard dans le délai de garantie de parfait achèvement.

Les étapes clés

5 Préparer les Audits

Sur quels éléments porte l'audit/ Quels documents préparer ?

- 1) **Toutes les pièces et les documents prévus par le Référentiel de certification**
- 2) un document décrivant l'opération envisagée et les objectifs poursuivis, tant en terme fonctionnels qu'environnementaux traduisant l'engagement du maître d'ouvrage en matière de haute qualité environnementale,
- 3) le budget prévisionnel de l'opération,
- 4) L'évaluation de la QEB pour chaque phase,
- 5) documents définissant la structure et la responsabilité entre les différents partenaires de l'opération,
- 6) documents de planification de l'opération,
- 7) une note expliquant votre motivation (politique interne, marketing, favoriser la commercialisation, demande des actionnaires et/ou client et/ou riverains) à réaliser une opération HQE®.

Les étapes clés

6 Passage au Comité d'application de marque et mise à jour du certificat

Le **Comité d'application** rassemble 4 collèges : des représentants des maîtres d'ouvrage, des représentants des professionnels du bâtiment, des représentants des usagers, des représentants des institutions. Le Comité se réunit en général une fois par mois.

Le Comité statue sur la base du rapport d'audit et des éléments remis par le Maître d'Ouvrage ou ses intervenants (Evaluation de la QEB), le Comité d'Application peut émettre un avis favorable sous réserve que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses sur des cibles qui auraient pu poser problème (ex : principe d'équivalence...).

Si le Comité a émis un avis favorable, Certivéa attribue le droit d'usage de la marque.

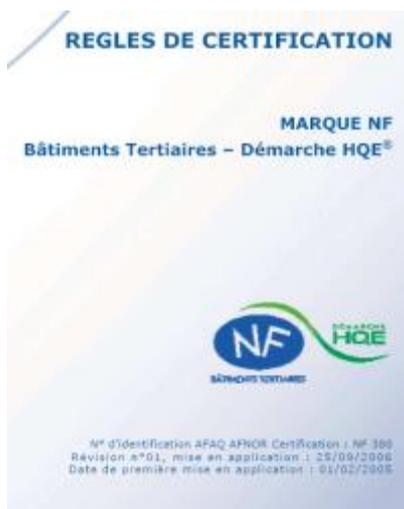
Dans ce cas, Certivéa transmet au Maître d'Ouvrage le formulaire de validation du certificat pour validation et établissement du Certificat et mise à jour sur la phase concernée.

Le Certificat peut être obtenu dès la phase « programme ». Il est ensuite mis à jour en fonction des phases.

Les étapes clés

7 Communiquer

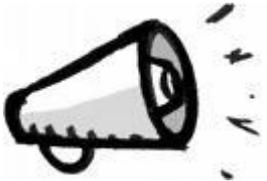
Quand ? : Après confirmation de la décision du Comité d'application de Marque délivrant le droit d'usage de la marque NF, vous pouvez communiquer dans le respect des Règles fixées par ce document.



CERTIFICAT Certivéa N° NF380-AA/NNN



Communiquer



Exemple d'un certificat

NF DÉMARCHE **HQE**
BÂTIMENTS TERTIAIRES

CERTIFICAT
N° NF380/06/039 du 16/10/2006
(page 1/2)

Reconstruction sur site du Collège Anne Franck
Rue du Pays
59100 Roubaix
CONSEIL GENERAL DU NORD
51 rue Gustave Delory
59047 Lille

Caractéristiques certifiées

La marque NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® porte sur les performances d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé d'une opération de construction.

Elle atteste de :

- la mise en œuvre d'un système de management d'opération permettant de fixer les cibles environnementales, d'organiser l'opération pour les atteindre, tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnels ;
- l'atteinte d'un niveau **TRES PERFORMANT** pour au moins 3 cibles environnementales et **PERFORMANT** pour au moins 4 cibles environnementales.

Le profil environnemental de l'opération, établi par le demandeur et vérifié en cours d'audit, est identifié en page suivante.

Par mandatement d'AFAG AFNOR Certification, CERTIVEA atteste que l'opération identifiée ci-dessus a été évaluée conforme au référentiel de la marque NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® version 2005 pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessous.
Le maître d'ouvrage est donc autorisé à utiliser la marque reproduite ci-dessus.

Phase Programme : le 16/10/2006
Phase Conception : le 16/10/2006
Phase Réalisation : non évaluée

Patrick NOSSENT
Président

Qual'air®t, suspension de modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du chantier conformément aux 3 phases qui ont été évaluées conformes.
Le référentiel de certification et le jeu des critères à jour est disponible sur le site www.certifica.fr.

AFAG AFNOR CERTIFICATION HQE CERTIVEA CSTB

NF DÉMARCHE **HQE**
BÂTIMENTS TERTIAIRES

CERTIFICAT
N° NF380/06/039 du 16/10/2006
(page 2/2)

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE L'OPERATION

TRES PERFORMANT
PERFORMANT

Eco-CONSTRUCTION

- 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- 3 Choix de faible impact environnemental

Eco-GESTION

- 4 Gestion de l'énergie
- 5 Gestion de l'eau
- 6 Gestion des déchets d'activité
- 7 Maintenance - Présence de performances environnementales

CONFORT

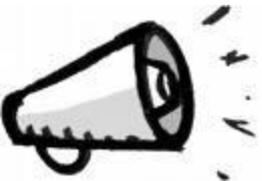
- 8 Confort hygrothermique
- 9 Confort acoustique
- 10 Confort visuel
- 11 Confort olfactif

SANTÉ

- 12 Qualité sanitaire des espaces
- 13 Qualité sanitaire de l'air
- 14 Qualité sanitaire de l'eau

AFAG AFNOR CERTIFICATION HQE CERTIVEA CSTB

Communiquer Exemples



Valorisez votre certification :
Panneaux de chantiers,
bâches, brochures, documents internes,
rapports, presse,.....

Affichage panneau de chantier



Premier bâtiment du Grand Ouest, conçu et réalisé avec une certification Haute Qualité Environnementale®

Une réalisation de Normandie Aménagement

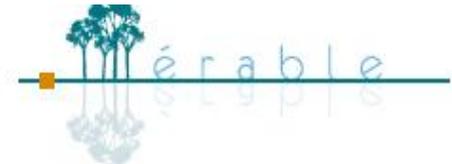
Ensemble, construisons notre futur

Une bibliothèque ouverte sur la vie universitaire et respectueuse de son environnement

L'État et la région Ile-de-France se sont associés pour le développement durable du campus universitaire de la cité Descartes.

La bibliothèque centrale de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, financée au titre du XIII Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 est certifiée Haute Qualité Environnementale en phase Programmation

Logos: NF Habitat, Ile de France, Université Paris-Est Marne-la-Vallée



ÉLABORÉ PAR MAIRIS STAGIS
DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION
HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE



La marque NF Habitat Terres - Bâtiments HQE® porte sur les performances d'eco-construction, d'eco-gestes, de confort et de santé d'axe opératoire de construction. Elle atteste de la mise en œuvre d'un système de management d'opérations permettant de fiabiliser les actions environnementales, d'organiser l'opération pour les aménageurs, les clients et les entreprises professionnelles de réalisations opérationnelles.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE L'OPERATION

